

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du mardi 2 mars 2021 à 14 h 00.

Le 2 mars 2021 à 14 h 00, s'est tenue, à Pleyben, (salle Arvest), une séance du conseil communautaire pour lequel les conseillers ont été légalement convoqués par courrier affranchi en date du 26 février 2021 et du 27 février 2021 pour le correctif de date.

A l'ouverture de la séance, sur demande de la Présidente, les conseillers communautaires attestent à l'unanimité avoir reçu à leur domicile le pli contenant la convocation et la note synthétique de ce conseil communautaire.

♦ **Etaient présent(e)s**

CAST : M. Jacques GOUEROU, Mme Danielle CARIOU, M. Ronan HASCOET

CHATEAULIN : Mme Gaëlle NICOLAS, M. Michel QUEFFURUS, M. Didier CHOPLIN, M. Jean-Pierre JUGUET (parti à 17h29), Mme. Marie-Pierre LE GOFF, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Clarisse REALE

DINEAULT : M. Christian HORELLOU, M. Guy LE FLOC'H

GOUEZEC : Mme Cécile NAY, M. Rémi MOAL

LE CLOITRE-PLEYBEN : Mme Dominique BILIRIT

LENNON : M. Ronan JEZEQUEL, M. Jean-Luc VIGOUROUX

LOTHEY : Mme. Aurélie MACACLIN

PLEYBEN : Mme Amélie CARO, M. Christophe CERCLERON, M. Roger LE SAUX, Mme Nicole JAOUEN

PLOEVEN : M. Didier PLANTE

PLOMODIERN : M. Joël BLAIZE, M. Jean-François BIDEAU, Mme Michelle AUTRET,

PLONEVEZ-PORZAY : M. Paul DIVANAC'H, Mme Sylviane PENNANEAC'H, M. Alain PENNOBER

PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR

SAINT-COULITZ : M. Gilles SALAUN

SAINT-NIC : Mme Annie KERHASCOET

SAINT-SEGAL : Mme Stéphanie LE GUILLOU, M. Frédéric DRELON

TREGARVAN : M. Rémi CARPENTIER

♦ **Procurations**

CHATEAULIN : Mme Sylviane TOUFFAIT a donné procuration à Mme Marie-Pierre LE GOFF

DINEAULT : Mme Hélène POULIQUEN a donné procuration à M. Christian HORELLOU

SAINT NIC : M. Emmanuel MAHO a donné procuration à Mme Annie KERHASCOET

LANNEDERN : Mme Pauline CARO à donner procuration à Mme Dominique BILIRIT

PLEYBEN : M. Patrice PERSON a donné procuration à Mme Amélie CARO, Mme Nathalie POULIQUEN à donner procuration à Mme Nicole JAOUEN

PLOMODIERN : Mme Anne-Marie BOUCHER à donner procuration à M. Jean-François BIDEAU

♦ **Absence**

DINEAULT : M. Olivier LE MELL

CHATEAULIN : Hervé ROLLAND

♦ **Secrétaire de séance**

CHATEAULIN : Mme Sylvie CHASSEREZ

♦ **Assistaient également à la réunion**

Mme Muriel LE GUERN, directrice des Ressources Humaines

Mme Michèle BATREAU, chargée d'accueil et de secrétariat

Représentante du cabinet de consultant KPMG

Rapporteur : M. BLAIZE Joël

Il vous est rappelé la délibération n°2020-13 du 10 mars 2020 prescrivant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cast approuvé le 3 octobre 2017. L'objectif de la révision allégée du PLU de Cast est :

- de rétablir un zonage UHb sur l'intégralité des parcelles ZX n°281, 221, 22, 198, 210, 277, 276, 11 dans le secteur de Kergaradec zoné pour partie en A et pour partie en UHb dans le PLU,
- de corriger une erreur matérielle classant à tort les clôtures horticoles situées au sud des parcelles précitées comme présentant un intérêt paysager et/ou hydraulique.

Le dossier d'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Cast composé du rapport de présentation, du règlement graphique et des pièces de procédures ainsi que du tableau de synthèse des avis formulés par les personnes publiques associées et le commissaire enquêteur sont joints en annexes.

Par délibération n°2020-89 du 11 juin 2020, la CCPCP a arrêté le projet de révision allégée du PLU et tiré le bilan de la concertation. Ce dernier a ensuite été présenté aux personnes publiques associées lors de la réunion d'examen conjoint en date du 26 juin 2020. Il a également été transmis pour avis à la Chambre d'Agriculture et au CRPF. Les avis émis par les personnes publiques associées ci-annexés ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de révision allégée n°1 du PLU. Le projet de révision allégée du PLU a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la MRAE qui par décision n°2020 DKB42/2020-008125 en date du 3 août 2020 a dispensé le projet d'évaluation environnementale.

Le dossier de révision allégée n°1 du PLU a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée 5 octobre au 6 novembre 2020. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une recommandation : « réaliser une réunion de concertation avec l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées par le positionnement en zone UHb afin de définir un schéma cohérent d'aménagement (implantation et nombre des futures constructions, positionnement et sécurisation d'accès, gestion des eaux pluviales et usées...) ».

Le rapport du commissaire enquêteur a été présenté au bureau des maires le 19 janvier 2021 faisant office de conférence intercommunale des maires.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU a reçu un avis favorable du conseil municipal de Cast lors de sa séance du 27 janvier 2021.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCPCP et de la mairie de Cast pendant un mois. En outre, la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire à compter de la réception du dossier approuvé par la préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Il est proposé :

- d'approuver la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cast telle qu'annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 029-200067247-20210305-2021_06-DE

Ces modalités sont applicables à compter de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Châteaulin, le 3 mars 2021.

La Présidente,
Gaëlle NICOLAS

